

REGLEMENT DE LA COURSE 2016

Les concurrents s'engagent à adopter une ECO- ATTITUDE : pas de déchets sur la voie publique, covoiturage, utilisation des transports en commun...

Article 1

La 1ère édition du cross du Grand Paris Sud aura lieu le 27 novembre 2016. Cette épreuve est organisée par le LISSES ATHLETIC CLUB, assisté de la Mairie de Lisses, de l'agglomération du Grand Paris Sud et du Comité d'athlétisme de l'Essonne.

Article 2

Le cross du Grand Paris Sud est composé de 10 courses de 10h00 à 14h40 pour les personnes nées en 2007 et avant et de 2 animations, sans chronométrage ni classement établi sur la vitesse réalisée, ni départ en ligne pour les personnes nées en 2008 et après.

Article 3

Les différents parcours se déroulent entièrement Parc Léonard de Vinci à Lisses sans emprunter de voies publiques. Les participants doivent être conscients de la difficulté du parcours et des conditions atmosphériques.

Article 4

L'épreuve est accessible à toutes et tous, les licenciés FFA/FFCO/FFPM/FFtri/UNSS/USGEL ou non et handisports debout. Les classements sont effectués suivant les catégories FFA.

Article 5

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile AXA N°4915725404. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol. L'assurance de l'organisateur couvre en cas d'accident survenu lors de l'épreuve les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile. Les participants non licenciés FFA sont invités à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (art L321-4du Code du Sport).

Article 6

La protection médicale est assurée par ADPC91.

Article 7

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter à l'organisation, des modifications qui leur sembleraient nécessaires au bon déroulement de cette épreuve: modifier les parcours ou les horaires suivant les conditions climatiques ou l'état du terrain.

Article 8

IMAGES - VIDÉOS : Par sa participation au cross du Grand Paris Sud, chaque concurrent autorise expressément le Lisses Athletic Club (organisateur de la course) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de cette manifestation en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 9

Aucun remboursement ne sera effectué par l'organisation. Les inscriptions peuvent être faites par courrier jusqu'au 22 novembre 2016 inclus, accompagnées du règlement correspondant à la course choisie. Après cette date, elles pourront se faire sur place le matin de la course, à partir de 8h30 jusqu'à 30' du départ de chaque course concernée. Pas de tarif groupe sur place

Article 10

IMPORTANT

ENGAGEMENT - RESPONSABILITES : L'épreuve est ouverte aux licenciés et aux non licenciés. Tout athlète non licencié doit joindre au bulletin d'inscription un certificat médical mentionnant l'absence de contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa copie certifiée conforme. Pour les licenciés, le numéro de licence est obligatoire sur le bulletin d'inscription (joindre une photocopie de la licence, certifiée conforme à l'original). Les coureurs étrangers hors CEE doivent présenter leur titre de séjour, ainsi qu'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition rédigé en langue française. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

I

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement visible lors de la course. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 12

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

heure	Course N°:	Cat		Tarif individuel	Par 10	Distances
10h00	1	CAH	2001/2000	4€	35€	3508
10h25	2	MIH/CAF	2003-2002H/2001-2000F	3.5€ MIH/4€CAF	30€/35€	2960
10h50	3	BEH/MIF	2005-2004H/2003-2002F	3.5€	30€	2412
11h10	4	BE F	2005/2004	3.5€	30€	1784
11h25	animation 5	EA G	2010/2009/2008	2.5€	20€	930
11h40	animation 6	EA F	2010/2009/2008	2.5€	20€	930
11h55	7	PO G	2007/2006	2.5€	20€	1236
12h10	8	PO F	2007/2006	2.5€	20€	1236
12h25	9	ES/S/MAS H	1997 et avant	5€	45€	8055
13h25	10	JUF/CCF	1999-1998/1997 et avant	4€ JUF/5€CCF	35€/45€	3508
14h10	11	JUH/CCH	1999-1998/1997 et avant	4€ JUH/5€CCH	35€/45€	3901
14h40	12	ES/S/MAS F	1997 et avant	5€	45€	5380